

Financé par :

Fraternité



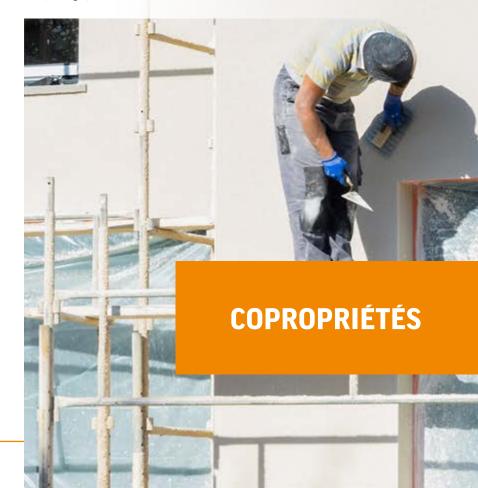




AIDES 2024

POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

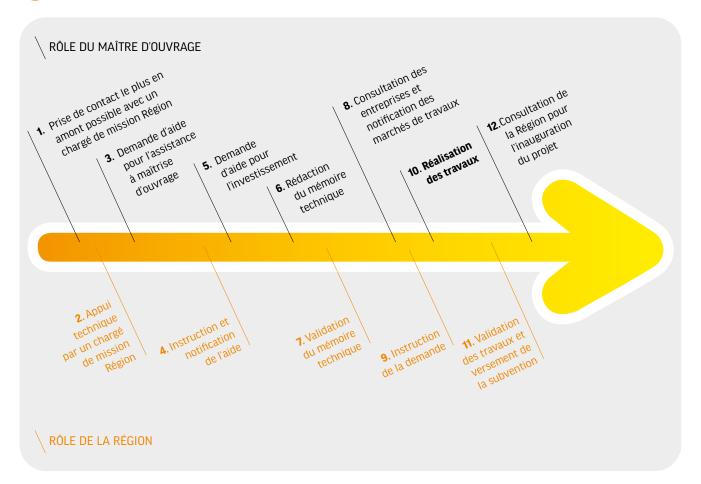






À travers le programme Climaxion, l'ADEME et la Région Grand Est apportent un soutien financier à vos projets de transition énergétique. Vous souhaitez obtenir des informations ? Trouver des professionnels qualifiés ? Découvrir les clés du BBC pour mener à bien vos projets de rénovation ? Cette fiche récapitule les aides financières accordées aux copropriétés sur le territoire du Grand Est ainsi que les étapes pour déposer une demande d'aide.

O LES ÉTAPES D'UN PROJET DE RÉNOVATION RÉUSSI



MODE D'EMPLOI

Pour plus de détails sur chaque dispositif (conditions, assiettes éligibles, cahiers des charges, démarches...), référez-vous aux modalités disponibles sur www.climaxion.fr ou auprès votre chargé de mission transition énergétique.

Un contact préalable auprès des services de la Région ou de l'ADEME est requis avant toute démarche. Il vous guidera, vous précisera les critères d'éligibilité des projets et vous apportera un éclairage technique.

Les aides 2023 sont accordées pour les projets éligibles ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier complet de demande de subvention avant le 31 décembre 2023. La demande doit être adressée avant tout démarrage des études ou des travaux.

Pour les aides ADEME toutes les précisions sont disponibles sur https://agirpourlatransition.ademe.fr



Le programme Climaxion permet de soutenir l'installation d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE).

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 | | |
|---|--|--|--|
| Mobilité Électrique (Aide cumulable avec le dispositif national Advenir : https://advenir.mobi/ | | | |
| Accompagnement à la création d'infrastructures collectives : 30% du coût HT avec un plafond de 6 000 € | 70 % maximum du coût HT du projet plafonné | | |
| Bornes de rechargement en résidentiel collectif : 30% du coût HT avec un plafond de 1 000 € | à 1 300 € d'aide par point de charge | | |

SASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE RÉNOVATION (Instruction Région)

Pour vous accompagner dans la rénovation énergétique de votre copropriété, cette assistance doit intégrer un accompagnement sur le plan technique, financier et social.

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 |
|---------------------------------|---------------------------------|
| Assistance à maîtrise d'ouvrage | 70 % plafonnée à 4 500 € d'aide |

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS (Instruction Région)

> RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR BOUQUET DE TRAVAUX

| BOUQU | JET DE TRAVAUX | MUR | PLANCHER BAS | TOITURE | PRIME DE BASE FIXE | MONTANT AIDE AU LOGEMENT | PLAFOND DE L'AIDE PAR COPROPRIÉTÉ |
|----------------------|-------------------------|----------|-----------------|-------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| Bouquet 3 travaux | Mur Plancher Toiture | ✓ | ✓ | √ | 10 000 € | 2500€ | 200 000 € |
| Bouquet 2 travaux | Mur Toiture | ✓ | | > | 10 000 € | 1500 € | 120 000 € |
| | Mur Plancher | ✓ | ✓ | | 10 000 € | 1200€ | 96 000 € |

Exigences complémentaires :

Rédaction d'un mémoire technique + maître d'œuvre obligatoire + test d'étanchéité à l'air du bâti avant et après travaux + mise à niveau ou mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée + prise en compte du confort d'été et des risques naturels et climatiques + mise à niveau des systèmes de chauffage + comptage et suivi des consommation + sensibilisation des occupants.

Les copropriétés éligibles sont celles dont au moins 1 lot d'habitation principale est détenu par un propriétaire occupant.

| BONUS | AIDE FINANCIÈRE |
|---------------------------|-----------------------------|
| Utilisation de matériaux | + 20% de l'aide aux travaux |
| biosourcés sur les murs | (non soumis au plafond |
| extérieurs | d'aide) |
| Remplacement intégral des | + 1000 € par logement (non |
| menuiseries d'un logement | soumis au plafond d'aide) |

Les solutions techniques de référence sont basées sur les critères de performance suivants :

- Isolation de la totalité des murs avec une résistance thermique R ≥5 m²/W.°K
- Isolation de la totalité de la toiture avec une résistance thermique R ≥7,5 m²/W.°K
- Isolation de la totalité de la dalle basse avec une résistance thermique R ≥3,5 m²/W.°K

O RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

> SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 |
|--|--|
| Étude de faisabilité autoconsommation individuelle et collective (taux d'autoconsommation > 50%) | 70 % d'aide Plafond à 5 000 € d'assiette éligible pour l'autoconsommation individuelle et 20 000 € par phase d'assiette éligible pour l'autoconsommation collective Instruction Région |
| Étude structure sur bâtiment existant (taux d'autoconsommation > 50%) | 70 % d'aide, montant éligible plafonné à 4 000 € Instruction Région |
| Autoconsommation individuelle : Installation de 101 à 500 kWc avec une autoconsommation supérieure à 70 % et sans vente du surplus au tarif d'achat réglementé | Prime de base de 25 000 € puis 50 €/kWc au-dessus de 100 kWc Plafond à de 30 % du coût du projet, hors coût de raccordement et solution de référence déduite Stockage: pour les projets en site isolé, une aide sera accordée en pourcentage du montant des batteries (plafonnée à 10 000 € d'aide) Instruction Région / Climaxion |
| Autoconsommation collective : Installation de 3 à 500 kWc avec une autoconsommation supérieure à 70 % et sans vente du surplus au tarif d'achat réglementé | 300 €/kWc pour les 100 premiers kWc installés puis 50 €/kWc de 101 kWc à 500 kWc Plafond à de 30% du coût du projet, hors coût de raccordement Stockage: pour les projets en site isolé, une aide sera accordée en pourcentage du montant des batteries Instruction Région / Climaxion |

GÉOTHERMIE ASSISTÉE PAR POMPE À CHALEUR

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 |
|---|--|
| Étude | 70 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 25 MWh* EnR/an Instruction Région |
| | Pour les projets de plus de 25 MWh* EnR/an Instruction ADEME |
| Géothermie sur nappe jusqu'à 25 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 25 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 25 MWh EnR/an | 50 % Instruction Région |
| Investissement géothermie • sur nappes et champ de sondes entre 25 et 1 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 25 et 1 200 MWh* EnR/an | Montant indicatif: • Nappe et eaux usées: 500 €/MWh* chaud et 260 €/MWh* froid • Champ de sondes: 1000 €/MWh* chaud et 260 €/MWh froid |
| Investissement géothermie > 1 GWh | Analyse économique Instruction ADEME |

^{*} Mégawatt-heure

> SOLAIRE THERMIQUE

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 | |
|--|--|--|
| Étude pour les projets d'une installation solaire thermique < 120 m² | 50 %, 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié Instruction Région | |
| Investissement solaire thermique < 120 m² | 50 % d'aide Plafond maximum du montant éligible 1 200 € HT/m² Instruction Région | |

BOIS ÉNERGIE

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 | |
|---|--|--|
| Étude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet | 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1 200 MWh* EnR/an Instruction Région Pour les projets de plus de 1 200 MWh* EnR/an Instruction ADEME | |
| Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé | 40 % Aide totale plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur Instruction Région | |
| Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 20 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé | Aide forfaitaire selon les règles du fond chaleur Instruction ADEME | |
| Investissement chaufferie bois produisant > 20 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé | Aide déterminée par analyse économique en comparaison à une autre chaufferie équivalente fonctionnant aux énergies fossiles Instruction ADEME | |

^{*} Mégawatt-heure

> CRÉATIONS/EXTENSIONS DE RÉSEAUX DE CHALEUR EXISTANTS

| OBJET | AIDE MAXIMALE 2024 |
|---|--|
| Schéma directeur | 70 % Instruction ADEME |
| Extension de réseau de moins de 200 ml | Soutien de 40 % Aide totale plafonnée à 240 000 € Instruction Région |
| Extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (entre 300 et 20 000 MWh d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification) | Aide forfaitaire selon le Diamètre Nominal du réseau (DN) Instruction ADEME |
| Extension/densification de réseau de chaleur supérieure à 200 ml (au-delà de 20 GWh d'EnR supplémentaires valorisés sur l'extension/densification) | Aide déterminée par analyse économique Instruction ADEME |



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Certaines entreprises vous proposent des primes, des prêts bonifiés si vous réalisez des travaux d'économies d'énergie. Ces aides interviennent dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, introduit en 2005 par la loi POPE, oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid et fioul domestique) à réaliser des économies d'énergie auprès de leurs clients. S'ils ne respectent pas leurs obligations, l'État leur impose de fortes pénalités financières.

Pour plus d'informations, demandez conseil au professionnel que vous aurez sélectionné ou rendez-vous sur le site :

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie

Pour vous aider à calculer les CEE : http://calculateur-cee.ademe.fr/user/login Les CEE sont cumulables avec les aides Climaxion pour une même opération et pourront être intégrés dans le calcul de ces aides.

Les aides de l'État et les aides des collectivités

Renseignez-vous sur les aides de l'État (Ma Prime Rénov', aide ANAH, Eco-PTZ collectif ou individuel) et des collectivités

territoriales (conseils départementaux, communautés

de communes...) auprès de votre Espace conseil France Rénov' et sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens

| TRAVAUX | FOURCHETTE INDICATIVE DE RÉMUNÉRATION/ U (m², unité) | | |
|-----------------------------|---|-------|--|
| ITI murs | 15 € | 12 € | |
| Isolation plafonds | 9€ | 7€ | |
| Isolation toiture-terrasse | 8€ | 7€ | |
| Isolation dalle basse | 17 € | 14 € | |
| Fenêtres | 16 € | 13 € | |
| Chaudières gaz condensation | 918 € | 734 € | |
| VMC SF | 491 € | 393 € | |

FRANCE RELANCE

Tous les AAP nationaux / régionaux et dispositifs en lien avec France Relance mis-à-jour sur :

https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-ademe





Tous les contacts

sur www.climaxion.fr/contact

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique





Financé par :





